



Temps de pause obligatoire

Par Lebirdie

Bonjour,
J'ai un contrat de 35h hebdomadaire.
Je fais 7h par jour avec une pause déjeuner de 1h30.
Ma question est : est ce que j'ai le droit à 20 mins de pause dans la journée ? Car actuellement, notre responsable nous accorde gentiment 5 mins mais il dit que ce n'est pas obligatoire et qu'on doit le remercier pour ça.
Merci pour les réponses

Par kang74

Bonjour

Vous avez 1h30 de pause dans la journée !

Par de là les 20 minutes de pause pour 6 h de travail sont amplement respectés .

Pour rappel les 20 minutes de pause imposées par le code du travail ne sont pas rémunérées sauf accord conventionnel plus favorable .

Donc il a raison .

Par Lebirdie

D'accord merci

Par janus2

Bonjour,
Vérifiez cependant dans la convention collective applicable si des dispositions plus favorables existent.

Par Lebirdie

Merci pour l'info. Je regarde